

## Nos conseils pour financer votre formation

### Vous êtes **COMMERÇANT**

Vous dépendez en principe de l'AGEFICE (des NAF relevant de l'AGEFICE) si vous êtes dirigeants travailleurs non-salariés (TNS) qui relève des dispositifs suivants du Code de la Sécurité Sociale :

- o Gérants majoritaires de SARL,
- o Associé unique d'une EURL,
- o Associé d'une SNC.

L'AGEFICE permet à ses cotisants de bénéficier d'un budget de formation annuelle avec un plafond horaire.

Le chef d'entreprise est libre de choisir sa formation et de bénéficier de ce dispositif :

[Consultez le site officiel de l'AGEFICE](#)



Si vous êtes Auto Entrepreneur ou Travailleur indépendant, les Dirigeants assimilés-salariés ne relèvent pas du domaine d'intervention de l'AGEFICE. Consultez la fiche qui leur est dédiée.

Nous vous adressons

l'original de ce

document

**GRATUITEMENT**

sur simple demande

via le formulaire de

**Contact**

---

*Contactez-nous afin d'envisager ensemble votre projet (programme de formation, devis)*

---